CONSTRUCTION D'UN LOCAL ASSOCIATIF
A VATAN 36150

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE VATAN
Place de la République 36150 VATAN
Tél. : 02 54 49 76 31

REGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

12 REGLEMENT DE CONSULTATION..... 2

1 OBJET DE LA CONSULTATION..... 2

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION..... 2

3 AVANCE..... 3

4 DELAIS D'EXECUTION..... 3

5 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DCE..... 4

6 DELAIS DE VALIDITE DES PROPOSITIONS..... 4

7 MESURES PARTICULIERES CONCERNANT LA COORDINATION SECURITE..... 4

8 COMPOSITION DU DCE ET PRESENTATION DES OFFRES..... 4

9 VISITE PREALABLE..... 6

10 CONDITION D'ENVOI DES PROPOSITIONS..... 6

11 OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES PROPOSITIONS..... 6

12 MODE DE REGLEMENT..... 7

13 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES..... 8

12 REGLEMENT DE CONSULTATION

1 OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur :

COMMUNE DE VATAN : CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE

Les travaux sont répartis en lots, traités par marchés séparés, à savoir :

LOT 1 GROS-ŒUVRE
LOT 2 CHARPENTE/COUVERTURE
LOT 3 MENUISERIE EXTERIEURE/SERRURERIE
LOT 4 MENUISERIE INTERIEURE BOIS **HORS CONSULTATION A LA CHARGE DU MOA**
LOT 5 PLATRERIE /ISOLATION/FAUX PLAFOND
LOT 6 ELECTRICITE
LOT 7 CHAUFFAGE/VENTILATION/PLOMBERIE SANITAIRE
LOT 8 CARRELAGE/FAIENCE – **FAIENCE HORS CONSULTATION A LA CHARGE DU MOA**
LOT 9 PEINTURE **HORS CONSULTATION A LA CHARGE DU MOA**
LOT 10 VRD

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1 Etendue de la consultation

Cette consultation en procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique.

2 Maîtrise d'œuvre

Le marché confié au maître d'œuvre est une mission de base, au sens de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 et du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993.

Maîtrise d'œuvre :

E.I. YANN PASQUIER Architecte DPLG
14 rue Chauvigny 36000 CHATEAUROUX
Tél : 09 71 56 85 72
y.pasquier@wanadoo.fr

3 Décomposition en tranches et lots

LOT 1 DEMOLITION/GROS-ŒUVRE/RAVALEMENT
LOT 2 CHARPENTE/COUVERTURE
LOT 3 MENUISERIE EXTERIEURE/SERRURERIE
LOT 4 MENUISERIE INTERIEURE BOIS **HORS CONSULTATION A LA CHARGE DU MOA**
LOT 5 PLATRERIE /ISOLATION/FAUX PLAFOND
LOT 6 ELECTRICITE
LOT 7 CHAUFFAGE/VENTILATION/PLOMBERIE SANITAIRE
LOT 8 CARRELAGE/FAIENCE – **FAIENCE HORS CONSULTATION A LA CHARGE DU MOA**
LOT 9 PEINTURE **HORS CONSULTATION A LA CHARGE DU MOA**
LOT 10 VRD

Code CPV : 452 12 0006

1 seule tranche.

4 Contrôle technique et coordonnateur SPS

La mission de contrôle technique a été confié à :

SOCOTEC
Mme IMBERT
3 rue Colbert – Bâtiment B 2éme étage
36000 CHATEAUROUX
veronique.imbert@socotec.com
T 02 54 34 95 05

La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé est confiée à :

Coordonnateur SPS

CABINET VERLIAT – M. Joly
1 rue du Champ de Foire
18 290 Mareuil sur Arnon
tel : 02 48 69 80 95 ou 06 23 49 56 58

Désigné dans le présent document "coordonnateur S.P.S.".

5 Options et variantes

Des variantes pourront être proposées par les candidats à condition de répondre à l'offre de base.

3 AVANCE

Le candidat devra indiquer à l'acte d'engagement s'il accepte ou refuse l'avance dans le cas où le marché est supérieur à 50 000 € HT.

4 DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est fixé par lot dans l'Acte d'Engagement suivant le planning prévisionnel.

5 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DCE

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 DELAIS DE VALIDITE DES PROPOSITIONS

Le délai de validité des propositions est de 300 jours à compter de la date limite de remise des offres.

7 MESURES PARTICULIERES CONCERNANT LA COORDINATION SECURITE

Suivant PGC du coordonnateur SPS

8 COMPOSITION DU DCE ET PRESENTATION DES OFFRES

1 Contenu du DCE

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent règlement de consultation
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Les plans
- Le planning prévisionnel d'exécution des travaux
- Le plan général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS)
- Le rapport préalable du contrôleur technique
- Le rapport géotechnique
- Arrêté du permis

2 Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.
Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

A – La lettre de candidature (DC1)

B – La déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (Réf : DC2 ou équivalent pour les candidats non établis en France), avec notamment le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois dernières années ainsi qu'en annexe du DC2 :
- les moyens humains dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- la liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les cinq dernières années, avec notamment les montants des prestations réalisées ;

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, attestant de son habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (ou équivalent pour les sociétés non établies en France) ;
Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise, dans un délai de 5 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage, les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les autorités compétentes (ou équivalent pour les candidats non établis en France).
Les soumissionnaires peuvent fournir ces dernières pièces complémentaires dès le départ avec l'ensemble des autres pièces administratives demandées dans l'enveloppe.

Pour produire les éléments demandés, le candidat peut télécharger les formulaires DC1, DC2, le cas échéant le DUME (article 49 I décret n° 2016-360) sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique «formulaires non obligatoires » :
http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/index.htm

C – DC4 (déclaration de sous-traitance) si nécessaire

D – Un mémoire technique présentant :
- Les moyens affectés à l'opération par l'entreprise : encadrement, personnel de chantier (dont l'effectif moyen), moyens matériels, présence d'une démarche qualité…
- Les produits et matériaux : fiche des matériaux proposés, provenance géographique,
- Les modes d'exécution : indication des éléments qui seront préfabriqués en atelier, dispositions prévues pour la réalisation des études EXE, dispositions prévues pour assurer la propreté du chantier et indication sur le mode de traitement des déchets.
- La liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les cinq dernières années.
- La labélisation de type « Artisan socialement responsable » sera appréciée

E - l'acte d'engagement joint complété daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché.
Cet acte sera éventuellement accompagné des demandes d'acceptation de sous-traitants.

G - le Cahier des Clauses Administratives Particulières approuvé, sans modification.

H - les Cahiers des Clauses Techniques Particulières approuvés, sans modification.

I - les bordereaux de prix

J – tout autre document permettant de faciliter l'analyse des offres

3 Retrait des documents du DCE

Dématérialisation :
Le dossier de consultation du présent marché est consultable et peut être téléchargée gratuitement sur site internet à l'adresse suivante http://pro-marchespublics.com.

9 VISITE PREALABLE

Les entreprises souhaitant visiter les lieux avant remise de leurs offres s'adresseront à la COMMUNE DE VATAN.

VISITE RECOMMANDEE POUR TOUS LES LOTS

10 CONDITION D'ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions doivent être envoyées par dématérialisation sur le site (www.pro-marchespublics.com) avant la **date limite fixée au vendredi 04 décembre 2026 à 14h00**

Il ne sera pas autorisé de remise des offres sous format papier. Cependant, le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde dans les délais impartis, sur support physique électronique ou support papier. Cette copie sera transmise sous pli scellé et comportera obligatoirement la mention "copie de sauvegarde" ainsi que le nom du candidat et le marché concerné à :
COMMUNE DE VATAN
Place de la République
36150 VATAN
Tél. : 02 54 49 76 31

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

11 OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Jugement des candidatures :
Capacités techniques et professionnelles appréciées au regard de références pour travaux similaires et / ou de la qualification du personnel.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Libellé	%
1 – Prix des prestations	60
2 – Valeur technique : - méthodologie de mise en œuvre des matériaux – nuisances- 5 pts - Organisation envisagée et Moyens humains affectés SPECIFIQUE au chantier , délai– 10 pts - Mémoire technique des produits proposés, conformité de l'offre – 5pts	40

- Prix des prestations :

 20 x ratio de l'offre la moins disante sur l'offre étudiée

 de 0 à 20 - pondération 50 %

- Valeur technique de l'offre :

 de 0 à 20 - pondération 50 %

Selon les résultats économiques de la consultation, le maître d'ouvrage pourra demander au maître d'œuvre de procéder à une négociation avec tous les candidats d'un ou plusieurs lots.
Cette négociation s'effectuera par écrit et l'entreprise disposera d'un délai suffisant (1 semaine minimum) pour remettre sa nouvelle offre.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 8 jours.

Dans le cas où plusieurs offres jugées les plus intéressantes sont considérées comme équivalentes, il sera demandé aux candidats de

présenter de nouvelles offres.
L'Administration pourra leur demander également de préciser le contenu de leur offre.
En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées. C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.
Toutefois, si l'entrepreneur est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son bordereau de prix ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.
Après analyse des offres, une négociation sera engagée avec les meilleures offres.

12 MODE DE REGLEMENT

Le délai global de paiement est de 30 jours maximum à compter de la réception de la facture dans les formes prescrites
En cas de dépassement de ce délai, l'entreprise bénéficiera des intérêts moratoires prévus (taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne). Le taux annuel des intérêts est celui de l'intérêt légal + 8 points + 40€ de frais de recouvrement, en vigueur à la date à laquelle ils commencent à courir.

13 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leurs propositions, les candidats doivent s'adresser :

- renseignements administratifs :

COMMUNE DE VATAN
Place de la République
36150 VATAN
Tél. : 02 54 49 76 31
accueil@vatan.fr

- renseignements techniques :

Maître d'œuvre :
EI YANN PASQUIER Architecte DPLG
14 rue Chauvigny 36000 CHATEAUROUX
Tél : 09 71 56 85 72
y.pasquier@wanadoo.fr

14 Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Limoges – 1, Cours Vergniaud 87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 33 91 55 FAX : 05 55 33 9160

Organe chargé des procédures de médiation :
Comité Consultatif des Règlements Amiables des Litiges – 4 b Esplanade Charles de Gaulle 33077 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 56 90 65 30 FAX : 05 56 90 65 00

Introduction des recours :
Service auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Limoges – 1, Cours Vergniaud 87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 33 91 55 FAX : 05 55 33 91 60